

Publication assureurs 2025

Europ Assistance (Suisse) Assurances SA

EXECUTIVE SUMMARY	3
CHAPITRE A: ACTIVITE DE L'ENTREPRISE	4
1. Produits et services – Capacité à développer des produits et services et à les implémenter de façon rapide et globale	4
2. Actionnariat.....	4
3. Informations sur l'organe de révision externe et sur l'auditeur responsable.....	5
4. Principaux évènements exceptionnels.....	5
CHAPITRE B: RESULTATS DE L'ENTREPRISE	6
DOMAINE D'AFFAIRES VOYAGE	7
DOMAINE D'AFFAIRES AUTOMOBILE.....	7
DOMAINE D'AFFAIRES SERVICE À LA PERSONNE (santé, famille, domicile).....	7
CHAPITRE C: GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET GESTION DES RISQUES	8
1. Conseil d'administration	8
2. Comité de Direction.....	8
3. Changements des organes de gouvernance en 2025.....	8
4. Organigramme fonctionnel.....	9
5. Politiques, méthodes et processus de gestion des risques.....	9
5.1 Processus et procédures.....	9
6. Système de contrôle interne ainsi que d'autres instruments et organes de pilotage en soutien à la Direction.....	11
CHAPITRE D: PROFIL DE RISQUE	13
1. Catégorie de risques «Risk Map».....	13
2. Description des catégories de risques	13
2.1 Risque de marché	13
2.2 Risque de crédit	13
2.3 Risque actuariel – Assurance dommages	14
2.4 Risque opérationnel	14
2.5 Autres risques importants	15
3. Correspondance des catégories de risques avec les politiques de gestion des risques	15
4. Évaluation des catégories de risques	15
4.1 Fondement de l'adéquation du modèle standard au profil de risque de l'entreprise d'assurance.....	15

CHAPITRE E: EVALUATION	16
1. Valeur des actifs	16
1.1 Valeur proche du marché des actifs	16
2. Valeur des provisions pour engagements actuariels	16
2.1 Méthode d'établissement de la valeur estimative la meilleure possible des engagements actuariels	16
3. Valeur du montant minimum.....	16
3.1 Capitaux cibles supposés pour les années suivantes jusqu'à la fermeture de l'entreprise.....	16
3.2 Transfert	17
CHAPITRE F: GESTION DU CAPITAL	19
1. Principes	19
2. Objectifs	19
3. Organisation: Rôles et responsabilités	19
4. Stratégie d'investissement et critères de mesure	20
5. Structure du capital	20
CHAPITRE G: SOLVABILITE	21
1. Capital porteur de risque	22
1.1 Valeur proche du marché des actifs	22
1.2 Valeur proche du marché des passifs.....	22
1.3 Capital porteur de risque.....	22
2. Capital cible.....	22
2.1. Risque technique	22
2.2. Risque de marché	23
2.3. Risque de crédit	23
3. Marge de solvabilité	24
4. Comptes annuels.....	25
4.1 Bilan	25
4.2 Comptes de pertes et profits.....	27
4.3 Tableaux des flux de trésorerie	28
4.4 Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan	29
4.5 Annexes aux comptes annuels	29

EXECUTIVE SUMMARY

Ce rapport est établi conformément à la circulaire FINMA 2016/2, dans le but de renforcer la transparence et de faciliter la compréhension du public quant aux activités des entreprises soumises à la surveillance de la FINMA.

A. Activité de l'entreprise: Europ Assistance (Suisse) Assurances SA (EAA) est une entreprise d'assurance non-vie dont le siège se trouve à Nyon. Elle fait partie du groupe Europ Assistance, basé à Paris, leader mondial dans le domaine de l'assistance, avec un chiffre d'affaires brut proche de 4 milliards de CHF. Le groupe Europ Assistance est lui-même intégré au groupe Generali, acteur majeur en Europe occidentale, dont le siège est à Trieste et le chiffre d'affaires avoisine les 90 milliards de CHF¹. EAA se positionne comme un pionnier dans un large éventail de services d'accompagnement et de mobilité, visant à protéger et à simplifier le quotidien de ses clients.

B. Résultat de l'entreprise: Le résultat opérationnel 2025 était de 387 KCHF (205 KCHF en 2024), tandis que le résultat net 2025 se situe à 331 KCHF (174 KCHF en 2024). Cette progression reflète la croissance des primes, les effets positifs de mesures d'optimisation et une gestion rigoureuse des charges, malgré un contexte de sinistralité toujours soutenu.

C. Gouvernance d'entreprise et gestion des risques: Le conseil d'administration compte trois membres, dont un indépendant. Le comité de direction regroupe huit membres, appuyés par diverses fonctions d'état-major. La gestion des risques suit les principes du groupe ajustés au modèle d'affaires d'EAA et aux exigences du cadre réglementaire suisse.

D. Profil de risque: Le profil de risque se base sur le plan stratégique triennal, révisé annuellement, et est aligné avec l'appétit au risque ainsi qu'avec les besoins en capital déterminés selon les règles du SST. Le modèle d'affaires étant demeuré stable, aucun changement significatif du profil de risque n'est à signaler, aucune évolution qualitative significative du profil de risque n'est à signaler, malgré une augmentation attendue de certains risques quantitatifs liée à la croissance de l'activité.

E. Évaluation: Les différences entre l'évaluation à des fins de solvabilité et celle pour le rapport d'activité ne sont pas notables (1.25 Mio de CHF), et sont en diminution de 0.15 Mio de CHF par rapport à l'année précédente.

F. Gestion du capital: La gestion du capital se base sur le plan stratégique triennal qui est révisé chaque année, conformément à l'appétit au risque et aux besoins en capital selon les règles du SST. En 2025, les fonds propres statutaires sont passés à 9.9 Mio de CHF (9.3 Mio de CHF en 2024), sous l'effet combiné d'une augmentation de capital réalisée au cours de l'exercice et du résultat net positif.

G. Solvabilité: La solvabilité, calculée selon les règles du SST, présente un ratio de 138.0% (135.8% l'année précédente).

Dans un environnement toujours incertain, EAA enregistre une progression des revenus et des résultats, soutenue par une augmentation de capital et des mesures d'optimisation. Les perspectives 2026, difficiles à estimer, demeurent prudentes mais positives, portées par de nouveaux contrats et la poursuite des efforts de transformation.

¹ Source: Consolidated results as of 31 December 2025 - Generali Group (2026). Generali. <https://www.generali.com/info/discovering-generali/all/2025/Consolidated-Results-as-of-31-December-2024>

CHAPITRE A: ACTIVITE DE L'ENTREPRISE

Europ Assistance Suisse implémente au niveau local la stratégie du Groupe Europ Assistance.

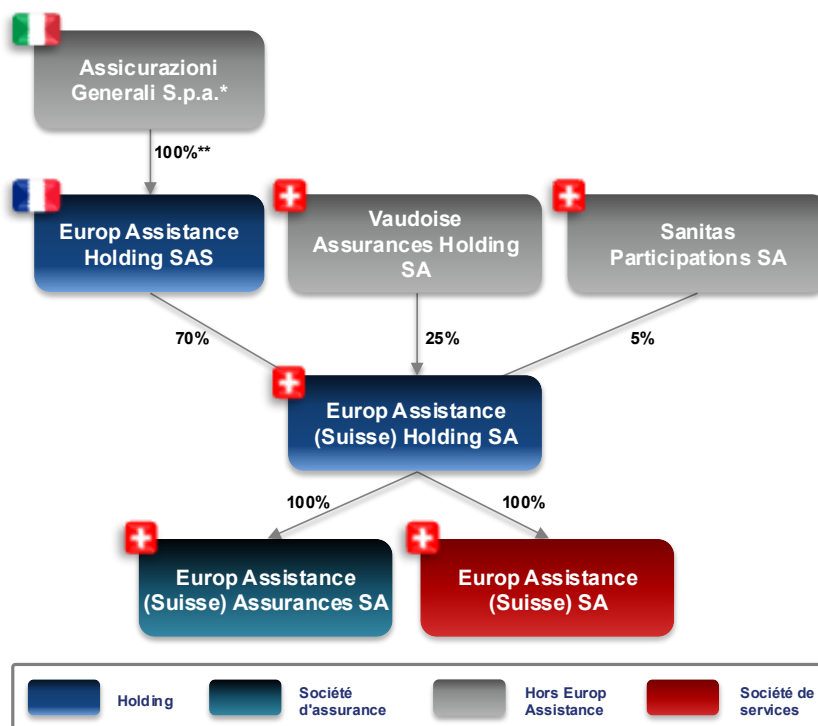
Les domaines d'affaires principaux sont les suivants:

- Voyage
- Automobile
- Service à la personne (santé, famille, domicile)

1. Produits et services – Capacité à développer des produits et services et à les implémenter de façon rapide et globale

En 2025, les efforts se sont poursuivis pour améliorer les parcours clients, notamment par l'accélération de la transformation digitale dans les domaines de la mobilité et du voyage, contribuant à maintenir un niveau de service élevé et un NPS stable. Les offres ont continué d'évoluer, en particulier dans le voyage et les sports de montagne, avec l'acquisition de nouvelles stations de ski, afin de répondre aux besoins des partenaires tout en facilitant leur déploiement opérationnel. La stratégie commerciale demeure axée sur le renforcement des partenariats stratégiques et la diversification des canaux de distribution, avec un focus prioritaire sur les secteurs bancaires et des sports de montagne.

2. Actionnariat



*Société cotée à la bourse de Milan et réglementée comme société d'assurances.

**Participation détenue directement et indirectement.

Europ Assistance Suisse est composée d'une société Holding - Europ Assistance (Suisse) Holding SA - et de deux sociétés opérationnelles - Europ Assistance (Suisse) Assurances SA, société règlementée auprès de la FINMA, et Europ Assistance (Suisse) SA.

Le siège de l'ensemble des sociétés d'Europ Assistance Suisse se trouve à Nyon (VD). Europ Assistance (Suisse) SA dispose également d'un site opérationnel à Uster (ZH) qui regroupe les principales compétences médicales. Europ Assistance (Suisse) Assurances SA ne dispose pas de succursale.

D'un point de vue opérationnel, Europ Assistance Suisse est intégrée à l'organisation du groupe Europ Assistance / Generali. Elle est ainsi soumise à un ensemble de procédures internes (« Generali Internal Regulation System ») et de contrôles managériaux. Elle bénéficie également du support d'équipes et d'outils spécialisés.

3. Informations sur l'organe de révision externe et sur l'auditeur responsable

L'organe de révision externe est KPMG et le réviseur responsable du mandat est Jean-Marc Wicki, Directeur.

4. Principaux événements exceptionnels

Il n'y a pas eu d'événements exceptionnels.

CHAPITRE B: RESULTATS DE L'ENTREPRISE

Rapport sur la situation financière :
Modèle quantitatif « Résultat de
l'entreprise, solo - non-vie »

Monnaie: CHF
Indications en
millions

	Total		Affaires directes en Suisse		Affaires indirectes	
	Ex. préc.	Ex. ss revue	Autres branches		Miscellaneous	
			Ex. préc.	Ex. ss revue	Ex. préc.	Ex. ss revue
1 Primes brutes	30.5	32.9	10.7	12.8	19.8	20.1
2 Primes brutes cédées aux réassureurs	-0.6	-0.7	-0.6	-0.7		
3 Primes nettes pour propre compte (1+2)	29.9	32.2	10.2	12.0	19.8	20.1
4 Variations des reports de primes	-0.1	-0.3	0.0	-0.2	-0.1	-0.1
5 Variations des reports de primes : part des réassureurs	0.0					
6 Primes nettes acquises pour propre compte (3+4+5)	29.8	31.8	10.1	11.8	19.8	20.1
7 Autres produits de l'activité d'assurance	0.0	0.2		0.2		
8 Total des produits de l'activité technique d'assurance (6+7)	29.8	32.1	10.1	12.1	19.8	20.1
9 Charges des sinistres : montants payés bruts	-19.1	-21.1	-4.5	-5.6	-14.6	-15.4
10 Charges des sinistres : montants payés part des réassureurs	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0
11 Variations des provisions techniques	-1.4	0.1	-0.5	-0.4	-0.9	0.6
12 Variations des provisions techniques : part des réassureurs	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
13 Variations des provisions techniques de l'ass. sur la vie liée à des participations						
14 Frais de règlement des sinistres pour propre compte (9+10+11+12+13)	-20.5	-20.8	-5.0	-6.0	-15.5	-14.9
15 Frais d'acquisition et de gestion	-9.0	-11.2	-4.5	-5.7	-4.5	-5.5
16 Part des réassureurs aux frais d'acquisition et de gestion	0.0	0.5	0.0	0.5		
17 Frais d'acquisition et de gestion pour propre compte (15+16)	-9.0	-10.7	-4.5	-5.2	-4.5	-5.5
18 Autres charges techniques pour propre compte	-0.3	-0.2	-0.3	-0.2	0.0	0.0
19 Total charges de l'activité technique (ass. dommages uniquement) (14+17+18)	-29.7	-31.7	-9.8	-11.3	-20.0	-20.4
20 Produits des placements	0.2	0.0				
21 Charges financières et frais de gestion des placements	0.0	0.0				
22 Résultat des placements (20+21)	0.2	0.0				
23 Plus-values nettes et produits fin. nets des placements de l'ass. sur la vie liée à des participations						
24 Autres produits financiers	0.0	0.0				
25 Autres charges financières	0.0	0.0				
26 Résultat opérationnel (8+14+17+18+22+23+24+25)	0.2	0.4				
27 Charges d'intérêt des dettes liées à des instruments de taux						
28 Autres produits		0.0				
29 Autres charges	0.0	0.0				
30 Produits / charges extraordinaires						
31 Bénéfice / perte avant impôt (26+27+28+29+30)	0.2	0.4				
32 Impôts directs	0.0	-0.1				
33 Bénéfice / perte (31+32)	0.2	0.3				

DOMAINE D’AFFAIRES VOYAGE

La croissance du chiffre d’affaires brut se poursuit en 2025, soutenue par la solidité des principaux portefeuilles mais également par l’arrivée de nouveaux clients. Après un recul marqué en 2024, le résultat opérationnel s’améliore fortement, bénéficiant de l’absence d’événement météo majeur, d’une amélioration de la fréquence de sinistres sur certains portefeuilles mais aussi d’un résultat de liquidation significatif.

DOMAINE D’AFFAIRES AUTOMOBILE

En 2025, le chiffre d’affaires automobile progresse, principalement grâce au gain de nouveaux contrats Arval et à certains ajustements tarifaires. La fréquence des sinistres continue toutefois d’augmenter, dépassant ainsi les prévisions budgétaires et entraînant une détérioration du résultat opérationnel. Pour y remédier, une réorientation stratégique de l’assistance routière a été décidée, avec une mise en run-off de l’offre intégrée et son remplacement progressif par une assistance optionnelle à pricing segmenté.

DOMAINE D’AFFAIRES SERVICE À LA PERSONNE (santé, famille, domicile)

En 2025, le chiffre d’affaires du domaine Personal Lines recule, principalement en raison du run-off d’un portefeuille d’assurance dédié aux appareils mobiles.

Le sous-domaine Famille et Domicile demeure néanmoins fortement rentable, malgré un léger repli lié à la baisse du chiffre d’affaires et aux investissements de transformation réalisés sur l’exercice.

CHAPITRE C: GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET GESTION DES RISQUES

1. Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé des membres suivants:

Baumgarten Pascal, Président, CEO de Europ Assistance Northern Europe

Laffely Jean-Daniel, Vice-Président, CEO de Vaudoise Assurances Holding SA

Dr. Böckenfeld Martha, Administratrice indépendante

Le Conseil d'administration s'est réuni 3 fois pour Europ Assistance (Suisse) Assurances SA.

2. Comité de Direction

Le Comité de Direction d'Europ Assistance Suisse est stable et se compose de:

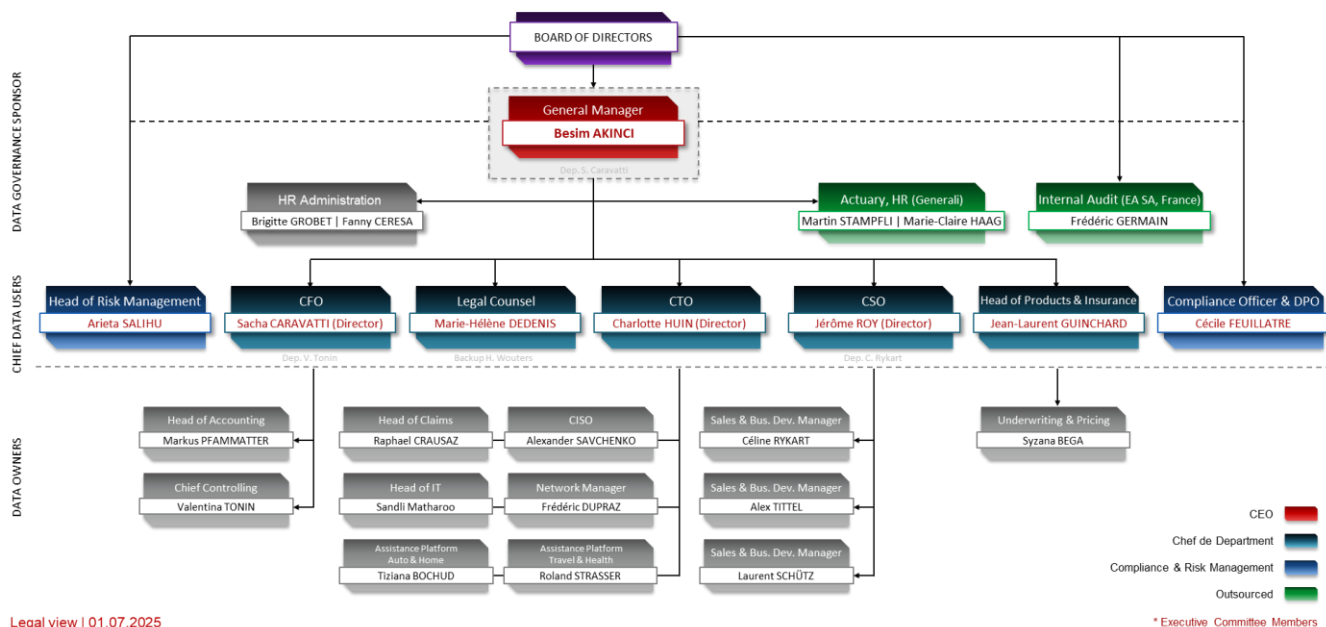
- **Akinci Besim**, Directeur Général
- **Caravatti Sacha**, Directeur Administratif et Financier
- **Dedenis Marie-Hélène**, Legal Counsel
- **Feuillâtre Cécile**, Compliance Officer
- **Guinchard Jean-Laurent**, Responsable Produits, Souscription et Soutien Vente
- **Huin, Charlotte**, Chief Transformation Officer
- **Roy Jérôme**, Directeur Commercial
- **Salihu Arieta**, Head of Risk Management

Le Comité de Direction se réunit tous les 15 jours et traite les sujets concernant l'exécution de la stratégie de l'entreprise et des affaires courantes.

3. Changements des organes de gouvernance en 2025

La composition du Conseil d'Administration a changé en 2025, avec le départ de Christoph Schmallenbach comme administrateur.

4. Organigramme fonctionnel



5. Politiques, méthodes et processus de gestion des risques

La politique de gestion des risques garantit la conformité d'Europ Assistance (Suisse) Assurances SA aux exigences réglementaires en vigueur.

Elle définit en particulier:

1. Les catégories de risques auxquelles est exposée EAA et le processus mis en place pour les identifier
2. Les méthodologies associées pour mesurer et évaluer les risques
3. Les processus et procédures à suivre afin de garantir une atténuation et une gestion efficaces des risques.

5.1 Processus et procédures

Le cadre de gestion des risques est fondé sur un processus en 4 étapes:

1. Identification des risques
2. Mesure des risques
3. Gestion et suivi des risques
4. Rapport sur les risques

5.1.1 Identification de ces risques

Le processus d'identification des risques est conçu pour garantir que:

- Les risques identifiés par l'entreprise soient dûment pris en compte,
- Les risques matériels et quantifiables soient correctement appréhendés.

Le processus est réalisé au moins une fois par an et chaque fois qu'un événement significatif a des répercussions sur le profil de risque d'EAA. Le processus d'identification des risques consiste à surveiller que tous les risques soient identifiés, tant dans une optique actuelle que prospective.

L'activité d'identification des risques est réalisée par les responsables de l'unité opérationnelle qui analysent l'ensemble de leurs propres processus porteurs de risques significatifs, y compris ceux qui découlent de nouveaux produits, nouveaux segments ou nouveaux territoires.

En outre, afin de fournir une vision plus complète en termes de risques quantifiables et non quantifiables, le processus d'auto-évaluation des risques principaux identifie les risques les plus importants, susceptibles de remettre en cause les principales hypothèses de marché et d'activité sur lesquelles se fonde le plan stratégique.

Un processus efficace d'identification des risques:

- Identifie les risques significatifs au regard de la concrétisation des objectifs d'EAA sur toute la durée du plan triennal;
- Identifie tous les types de risques, les principales composantes associées et les contrôles alors en place, quelles qu'en soient les sources et à travers l'ensemble du champ des activités d'EAA;
- Permet à EAA de toujours connaître ses risques principaux, et comporte un élément de mise à jour de la compréhension des risques par EAA sur une base permanente, telle que présentée par les indicateurs clés;
- Se concentre sur les causes et les facteurs déterminants du risque, tant internes qu'externes, de même que sur leurs effets et résultats, en termes financiers, de réputation ou autres;
- Anticipe, et tire profit des expériences passées.

5.1.2 Mesure des risques

Les méthodologies courantes de mesure des risques (tant qualitatives que quantitatives) sont appliquées afin de fournir la mesure des risques au niveau d'EAA.

La base de la mesure des risques est constituée par la formule standard, conformément à la Circulaire FINMA 2024/1 SST. Les risques opérationnels sont mesurés en fonction de la probabilité et de l'impact, en pourcentage d'un seuil variable du résultat opérationnel.

S'agissant des risques opérationnels, une évaluation tant qualitative que quantitative est réalisée, sur la base d'une approche « top-down » comme d'une approche « bottom-up », qui consiste en un processus d'analyse des risques visant à identifier le niveau d'exposition aux risques opérationnels à travers, en particulier, l'analyse de la fréquence attendue des événements et son impact économique escompté.

5.1.3 Gestion et suivi des risques

L'appétit au risque établit le niveau total de risque qu'EAA est disposée à accepter ou à éviter afin de réaliser ses objectifs d'exploitation et garantit que:

- L'entreprise soit conduite dans le respect de l'appétit au risque défini;
- L'entreprise soit conduite de manière cohérente par rapport aux préférences énoncées en matière de risque;
- L'entreprise soit conduite conformément aux exigences réglementaires.

Le cadre d'appétit au risque fait partie intégrante des processus de prise de décision et de la culture d'EAA. Des mécanismes spécifiques doivent permettre de veiller à ce que l'appétit au risque tout comme les préférences et les tolérances en matière de risque soient respectées et incluses dans les décisions ordinaires et extraordinaires, tout comme dans les activités de planification et les activités opérationnelles. Ces objectifs sont atteints comme suit:

- Le cadre d'appétit au risque est élaboré avec une large implication du Conseil d'Administration et de la Direction, assurant ainsi la diffusion d'une culture de gestion du risque;
- Le cadre d'appétit au risque est intégré au processus de planification stratégique et à l'allocation stratégique des actifs.

5.1.4 Rapport sur les risques

Le principal outil de surveillance du profil de risque est constitué par le processus d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA). Une modification significative du profil de risque d'EAA, ou une exposition au risque inattendue, déclenche un plan d'action et un suivi conformément à la déclaration d'appétit au risque. L'évolution du profil de risque fait l'objet d'un suivi semestriel au Comité de Gestion des Risques et un rapport annuel au Conseil d'Administration, inclus dans le rapport de gestion.

6. Système de contrôle interne ainsi que d'autres instruments et organes de pilotage en soutien à la Direction

Le système de contrôle interne, dont la conception et la structure sont approuvées par le Conseil d'Administration, se définit comme un système garantissant que l'activité de l'entreprise est conforme à la législation en vigueur et aux diverses directives et procédures applicables. Il veille également à ce que les processus de l'entreprise soient efficaces et efficients dès lors que leurs objectifs respectifs sont concernés, et que l'information comptable et décisionnelle soit fiable et complète.

Le contrôle interne comprend par conséquent un ensemble d'outils qui aident l'entreprise à atteindre ses objectifs dans le respect du niveau de risque retenu par la Direction. Ces objectifs ne se limitent pas aux objectifs commerciaux, mais s'étendent également à l'information financière de même qu'à la conformité avec l'ensemble des règlements internes et externes, et revêtent une importance qui diffère selon le risque identifié. Il s'ensuit que les mécanismes de contrôle interne considérés sont de nature et de forme variables, en fonction du ou des processus considérés. L'existence d'un environnement de contrôle favorable, conçu comme

un ensemble de conduites et d'actions qui démontre l'importance qu'attache l'organisation de l'entreprise aux contrôles internes, est un facteur fondamental pour l'efficacité du contrôle, parce qu'il détermine le degré de sensibilité du personnel à la nécessité même du contrôle.

Dans un tel contexte, il incombe par conséquent au Conseil d'Administration d'encourager le développement et la diffusion d'une « culture du contrôle », ce qui impose à la Direction de sensibiliser l'ensemble du personnel à l'importance des contrôles internes tout comme à l'utilité de son rôle et à la valeur ajoutée qu'il représente pour l'entreprise. La Direction est responsable de la mise en œuvre de la « culture du processus » et de la « culture du contrôle » et doit veiller à ce que chaque membre du personnel soit conscient de son rôle et de ses responsabilités individuelles, de sorte qu'il soit impliqué concrètement dans les contrôles pratiqués, reconnus comme faisant partie de ses activités. À cet effet, la Direction veille à ce que le système des pouvoirs délégués et des procédures qui régissent l'attribution des tâches ainsi que les processus opérationnels et les canaux de déclaration soient dûment formalisés, et que le personnel soit suffisamment informé et reçoive une formation adéquate relativement à ce système.

Les contrôles internes d'EAA sont ainsi organisés sur la base de divers niveaux opérationnels et niveaux de responsabilité, lesquels sont réglementés et codifiés:

- 1) Contrôles qui incombent aux unités organisationnelles qui font partie de chaque processus d'EAA et représentent la base du système de contrôle interne;
- 2) Contrôles effectués par les fonctions centrales de l'entreprise, dont l'activité principale est d'exercer des tâches de contrôle. Elles comprennent:

La Gestion du risque, qui contrôle le profil de risque d'EAA et le respect des limites fixées par le Conseil d'administration et la Direction.

Le Contrôle de Gestion est en charge de soutenir la Direction dans le pilotage de l'entreprise (planification, budget, suivi de l'activité ainsi que différents projets « ad-hoc ») et est aussi responsable du bon fonctionnement et de l'évolution du système de contrôle interne avec des mesures adaptées à la taille, la complexité et le profil de risque de l'entreprise.

L'Actuaire responsable doit s'assurer que les provisions techniques soient suffisantes et calculées selon les règles en vigueur dans la profession afin de respecter les normes légales. Il a la charge d'établir un rapport annuel à l'intention du Directeur Général ainsi que les rapports annuels concernant la fortune liée et le SST.

L'Audit interne est délégué à la maison-mère du Groupe Europ Assistance. Il s'agit de la 3^{ème} ligne de défense de l'entreprise, après les responsables opérationnels et le système de contrôle interne et doit garantir l'efficacité et l'efficacité des processus métiers.

Le Compliance Officer est responsable de s'assurer que l'entreprise opère dans le respect des normes légales ainsi que des différents règlements et codes de conduite internes. Il soumet à l'approbation du Conseil d'Administration le plan annuel de ses activités pour faire respecter les règles de conformité et effectue une « veille légale » pour s'assurer que les dernières normes légales soient intégrées dans les bonnes pratiques de l'entreprise.

CHAPITRE D: PROFIL DE RISQUE

Le profil de risque fait l'objet d'une surveillance permanente (eu égard à tout événement susceptible d'avoir une incidence significative sur la position en risque).

1. Catégorie de risques «Risk Map»

La «Risk Map» contient les risques principaux suivants:

- Risque de marché;
- Risque de crédit;
- Risque technique;
- Risque opérationnel;
- Autres risques importants.

2. Description des catégories de risques

2.1 Risque de marché

Le risque de marché couvre les pertes potentielles liées à des variations inattendues des taux d'intérêt, des cours des actions, des valeurs d'actifs ou des taux de change. Il inclut également les effets d'une hausse de la volatilité ou des taux d'intérêt susceptibles d'avoir un impact négatif sur les résultats économiques ou financiers. Par ailleurs, le risque de concentration sur une contrepartie unique est également pris en compte. En raison de la stratégie d'allocation des actifs adoptée par EAA, en cohérence avec son modèle d'affaires, le risque de marché demeure faible et stable, avec une exposition évaluée à 0.5 Mio de CHF.

2.2 Risque de crédit

Le risque de crédit désigne les pertes potentielles liées à la défaillance d'une contrepartie (risque de défaut), à la dégradation de sa qualité de crédit ou à l'élargissement des « spreads » de crédit. Conformément à la stratégie d'allocation des actifs, une part significative des liquidités demeure placée auprès d'institutions bénéficiant de la garantie d'État, limitant ainsi ce risque.

Le calcul s'appuie sur un modèle standard fondé sur l'approche Merton, répartissant toutes les liquidités, les créances d'assurance et les créances envers les réassureurs par contrepartie. Les ajustements exigés par la FINMA, notamment sur la prise en compte des créances d'assurance et de réassurance, ont été intégrés. Le risque de crédit s'élève à 1.56 Mio CHF et reste globalement stable par rapport à l'exercice précédent (1.45 Mio CHF).

2.3 Risque actuariel – Assurance dommages

Le risque actuariel pour l'assurance dommages désigne l'incertitude liée à la survenance, au montant et à la chronologie des engagements d'assurance. Les sous-risques suivants en font partie:

- *Le risque de liquidation* est lié à l'incertitude existant entre les réserves pour sinistres et la valeur attendue de la liquidation des sinistres, à l'horizon d'un an. En d'autres termes, il s'agit du risque que les réserves actuarielles ne suffisent pas à couvrir tous les engagements liés aux sinistres encourus. Vu la queue du portefeuille très courte, typique de l'activité d'assistance, le risque de liquidation est normalement relativement faible. Le risque de liquidation a diminué de 9% pour ainsi atteindre 2.3 Mio de CHF. Cela est dû au fait qu'une partie des provisions constituées l'année précédente n'a pas été entièrement utilisée, en raison d'un traitement et d'une liquidation plus rapides des dossiers sinistres.
- *Le risque des nouveaux sinistres* recouvre le risque que la prime acquise au cours de l'année suivante ne suffise pas à couvrir les créances, dépenses et événements extrêmes futurs et réels. Il constitue le principal risque pour EAA, en lien avec l'expansion du portefeuille. Ce risque s'élève à 6.6 Mio de CHF, en hausse de 12% par rapport à l'année précédente, principalement en raison d'une charge de sinistres annuelle attendue plus élevée.
- Le risque en cours, qui représente l'évaluation économique du report de primes, ou le risque que la réserve du report de primes soit insuffisante pour couvrir une sinistralité plus élevée que prévue, anticipée sur les risques qui ne sont pas encore encourus. Ce risque représente 0.5 Mio de CHF et a augmenté de 15%.

2.4 Risque opérationnel

Le risque opérationnel désigne les risques de perte résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'événements extérieurs.

Cette catégorie de risque inclut notamment le risque de conformité, à savoir le risque d'encourir des sanctions légales ou réglementaires, des pertes financières significatives, ou une atteinte à la réputation, en cas de non-respect des lois, règlements ou prescriptions administratives applicables aux activités d'EAA. Le risque lié à l'information financière est également considéré comme un sous-type de risque opérationnel. Il s'agit du risque qu'une erreur de transaction entraîne une présentation inexacte des actifs, passifs, résultats ou pertes dans les états financiers d'EAA, que ce soit dans les comptes consolidés annuels ou semestriels, ou dans toute autre publication financière.

Compte tenu des spécificités de l'activité d'assistance – disponibilité 24h/24, 7j/7, activité internationale, multilinguisme, forte saisonnalité – EAA est également exposée à des risques accrus liés à la fluctuation du personnel, à la volatilité des taux de change, aux défaillances des systèmes informatiques, aux cyberattaques ainsi qu'à la fraude.

2.5 Autres risques importants

Parmi les autres risques importants figurent principalement les risques stratégiques et les risques de réputation. Les risques stratégiques se rapportent aux évolutions de l'environnement externe ou à des décisions internes susceptibles d'influencer le profil de risque futur de l'entreprise. Les risques de réputation, quant à eux, concernent les pertes potentielles liées à une détérioration de l'image de l'entreprise ou à une perception négative de la part des partenaires et parties prenantes.

3. Correspondance des catégories de risques avec les politiques de gestion des risques

Des prescriptions spécifiques pour la gestion des différentes catégories de risques figurent dans les politiques mentionnées ci-dessous.

Catégories de risque	Politiques par type de risque
Risque de marché	Group Investment Governance Policy
Risque de crédit	Group Investment Governance Policy
Risque actuariel	P&C Underwriting and Reserving Group Policy
Risque opérationnel	Operational Risk Management Group Policy

4. Évaluation des catégories de risques

4.1 Fondement de l'adéquation du modèle standard au profil de risque de l'entreprise d'assurance

Le profil de risque d'EAA est resté stable par rapport à l'exercice précédent. Le modèle d'affaires ainsi que la composition du portefeuille sont inchangés. L'activité d'assistance, par nature, se caractérise par un règlement rapide des sinistres (« short tail »), ce qui se reflète dans une exposition technique limitée, la quasi-totalité des prestations étant soldée dès la deuxième année.

L'exposition aux risques de marché demeure faible, en raison d'une politique d'allocation d'actifs prudente. La majorité des liquidités et des dépôts à terme sont placés auprès de la Banque Cantonale du Valais et de la Banque Cantonale de Zurich, bénéficiant toutes deux d'une garantie d'État, ce qui contribue à réduire significativement le risque de crédit. Une part moindre est placée auprès de la Deutsche Bank (partenaire international du Groupe Generali) et de UBS.

Au vu de ce qui précède, le modèle standard est adapté au profil de risque d'EAA. L'évaluation quantitative de chaque catégorie de risque, telle que calculée selon la méthodologie du SST, ainsi que les commentaires qualitatifs qui en découlent se trouvent au chapitre G, solvabilité.

CHAPITRE E: EVALUATION

1. Valeur des actifs

1.1 Valeur proche du marché des actifs

EAA ne détient actuellement pas de placements financiers. Les comptes à terme et liquidités sont évalués de la même manière que dans la clôture locale des états financiers.

2. Valeur des provisions pour engagements actuariels

2.1 Méthode d'établissement de la valeur estimative la meilleure possible des engagements actuariels

Lors de la déclaration d'un sinistre, le gestionnaire de chaque sinistre en estime le montant prévisionnel (= valeur préalable, prevalue). Il est établi sur la base de la valeur empirique du montant moyen des sinistres et des informations existantes sur le sinistre considéré (réserve individuelle). Les divers sinistres sont périodiquement vérifiés et leur statut continuellement actualisé. La provision relative aux cas non clôturés se calcule comme la différence positive entre la valeur préalable et les paiements déjà effectués. Par ailleurs, l'actuaire évalue, sur la base de valeurs empiriques, les dépenses escomptées relativement aux sinistres encourus mais non encore déclarés (IBNR) d'ici la fin de la période considérée, et les valeurs finales « Ultimate » de chaque sinistre sont évaluées, par des méthodes actuarielles, sur la base des triangles de liquidation.

L'évaluation de la valeur estimative la meilleure possible des engagements actuariels est effectuée à l'aide de la méthode de calcul des réserves « Chain-Ladder ». L'exactitude des provisions découlant de la valeur estimative la meilleure possible des engagements actuariels est périodiquement vérifiée par le réviseur externe.

Par ailleurs, EAA procède également à des provisions pour fluctuation conformément au plan d'exploitation (lesquelles sont dissoutes dans le bilan proche du marché) de même qu'à des provisions pour frais de traitement des sinistres et prestations excédentaires.

3. Valeur du montant minimum

3.1 Capitaux cibles supposés pour les années suivantes jusqu'à la fermeture de l'entreprise

3.1.1 Risques de liquidation

Le déficit prévu (Expected Shortfall) des risques de règlement est extrapolé sur les années futures, conformément au modèle standard et de manière analogue au traitement des provisions.

3.1.2 Risques de crédit

Le risque de crédit est également extrapolé sur les années suivantes.

3.1.3 Scénarios

EAA estime qu'aucun des scénarios ne soient pertinents dans une optique de liquidation, raison pour laquelle ils n'ont pas été pris en compte dans les calculs.

Le montant minimal ainsi calculé est de 0.15 Mio de CHF et reste stable par rapport à celui de l'année précédente.

3.2 Transfert

Pour établir le bilan proche du marché, les valeurs du bilan d'EAA établi conformément au Code des Obligations ont été affectées aux divers postes du bilan établi pour le SST. Les valeurs proches du marché du côté passif ont ensuite été déterminées par des calculs actuariels. Les provisions ont, pour ce faire, été actualisées et toutes les provisions pour fluctuation dissolues. Les différences entre l'évaluation à des fins de solvabilité et celle pour le rapport d'activité ne sont pas notables (CHF 1.25 Mio).

Rapport sur la situation financière :
Modèle quantitatif « Bilan SST individuel simplifié »

Monnaie: CHF
Indications en millions

		Clôture ex. préc.	Adaptations ex. préc.	Clôture ex. ss revue
Valeur des placements conforme au marché	Biens immobiliers	-	-	-
	Participations	-	-	-
	Titres à revenu fixe	-	-	-
	Prêts	-	-	-
	Hypothèques	-	-	-
	Actions	-	-	-
	Autres placements	-	-	-
	Placements collectifs de capitaux	-	-	-
	Placements alternatifs de capitaux	-	-	-
	Produits structurés	-	-	-
	Autres placements de capitaux	-	-	-
Total des autres placements	-	-	-	
Valeur des autres actifs conforme au marché	Placements provenant de l'assurance sur la vie liée à des participations	-	-	-
	Créances sur instruments financiers dérivés	-	-	-
	Dépôts découlant de la réassurance acceptée	-	-	-
	Liquidités	14.69	-	15.84
	Part des réassureurs dans les provisions techniques	0.02	-	0.01
	Assurance directe : assurance sur la vie (hors ass.-vie liée à des participations)	-	-	-
	Réassurance active : assurance sur la vie (hors ass.-vie liée à des participations)	-	-	-
	Assurance directe : assurance dommages	0.02	-	0.01
	Réassurance active : assurance dommages	-	-	-
	Assurance directe : assurance-maladie	0.00	-	-
	Réassurance active : assurance-maladie	-	-	-
	Assurance directe : autres affaires	-	-	-
	Réassurance active : autres affaires	-	-	-
	Assurance directe : assurance-vie liée à des participations	-	-	-
	Réassurance active : assurance-vie liée à des participations	-	-	-
	Immobilisations corporelles	-	-	-
	Frais d'acquisition différés, activés, non encore amortis	-	-	-
	Immobilisations incorporelles	-	-	-
	Créances nées d'opérations d'assurance	2.83	-	3.24
	Autres créances	2.46	-	3.10
	Autres actifs	0.77	-	0.75
Capital non encore libéré	-	-	-	
Comptes de régularisation	-	-	-	
Total des autres actifs	20.77	-	22.94	
Total valeur des actifs conforme au marché	Total de la valeur des actifs conforme au marché	20.77		22.94
Valeur des engagements d'assurance conforme au marché (y compris ass.-vie liée à des participations)	Valeur estimative la meilleure possible des provisions pour engagements d'assurance	7.96	-	7.81
	Assurance directe : assurance sur la vie (hors ass.-vie liée à des participations)	-	-	-
	Réassurance active : assurance sur la vie (hors ass.-vie liée à des participations)	-	-	-
	Assurance directe : assurance dommages	2.56	-	2.88
	Réassurance active : assurance dommages	-	-	-
	Assurance directe : assurance-maladie	5.40	-	4.94
	Réassurance active : assurance-maladie	-	-	-
	Assurance directe : autres affaires	-	-	-
	Réassurance active : autres affaires	-	-	-
	Valeur estimative la meilleure possible des provisions pour engagements de l'assurance sur la vie liée à des participations	-	-	-
	Assurance directe : assurance-vie liée à des participations	-	-	-
	Réassurance active : assurance-vie liée à des participations	-	-	-
	Montant minimum	0.10	-	0.60
Valeur des autres engagements conforme au marché	Provisions non techniques	-	-	-
	Dettes liées à des instruments de taux	-	-	-
	Dettes sur instruments financiers dérivés	-	-	-
	Dépôts résultant de la réassurance cédée	-	-	-
	Dettes nées d'opérations d'assurance	0.46	-	1.95
	Autres passifs	1.55	-	1.39
	Comptes de régularisation	-	-	-
Dettes subordonnées	-	-	-	
Total valeur des engagements conforme au marché	Total de la valeur des engagements conforme au marché	10.07		11.76
	Différence entre valeur des actifs conforme au marché et la valeur des engagements conforme au marché	10.71		11.18

CHAPITRE F: GESTION DU CAPITAL

1. Principes

La politique et stratégie d'investissement d'Europ Assistance Suisse a été conçue conformément aux directives relatives aux investissements et aux risques du Groupe Generali et aux lois et règlements suisses. Son périmètre englobe les actifs liés, qui font aussi l'objet de règles et directives établies par FINMA.

2. Objectifs

L'objectif de la politique et stratégie d'investissement d'EAA est de garantir a) la sécurité, b) la gestion actif-passif, c) la rentabilité, d) la diversification et e) la liquidité, et de contribuer ainsi à atteindre les objectifs du plan stratégique.

- a) Les actifs investis doivent respecter l'appétit au risque d'EAA, et les droits des assurés doivent être à tout moment garantis. Il est interdit d'investir dans des actifs qui pourraient dégrader la solvabilité d'EAA (c.-à-d. contraindre EAA à apporter des fonds supplémentaires pour respecter les réglementations applicables aux actifs liés). La sécurité des actifs investis est assurée lorsqu'ils sont garantis d'un point de vue à la fois économique et juridique. La sécurité économique désigne la capacité des actifs à conserver leur valeur à long terme avec des variations limitées, la sécurité juridique représentant la possibilité de les vendre à n'importe quel moment;
- b) Les actifs investis doivent respecter la structure et l'évolution attendues des passifs, de sorte que les flux de trésorerie évoluent harmonieusement de part et d'autre du bilan;
- c) Les actifs investis doivent être rentables et produire des revenus conformément aux conditions du marché. Des primes de risque doivent être prises en compte pour les actifs présentant un degré de risque plus élevé, conformément à l'appétit au risque d'EAA;
- d) L'univers de placement doit être suffisamment et correctement diversifié. La monnaie des actifs investis doit être équivalente à celle des passifs techniques afin de limiter les risques de change;
- e) La liquidité de l'univers de placement doit être suffisante pour permettre à EAA de satisfaire à tout moment à ses obligations financières envers ses parties intéressées.

3. Organisation: Rôles et responsabilités

Le Conseil d'Administration s'assure que la politique et stratégie d'investissement d'EAA soit conforme aux Directives du Groupe Generali comme aux réglementations locales, et qu'elle respecte l'appétit au risque d'EAA. La Direction est responsable de la mise en œuvre et de la surveillance de la stratégie d'investissement conformément aux instructions du Conseil d'Administration. Des plans triennaux, des budgets annuels et des prévisions trimestrielles concernant le compte de résultat et le bilan sont des indicateurs clés de la stratégie et politique d'investissement et son allocation d'actifs.

4. Stratégie d'investissement et critères de mesure

La stratégie d'investissement d'EAA est étroitement liée à son modèle d'affaires, à son profil de risque, à sa capacité financière, à son appétit au risque ainsi qu'au niveau de ses réserves techniques. Toute évolution de l'un de ces paramètres peut entraîner un ajustement de la politique et de la stratégie d'investissement. La rapidité de règlement des sinistres – avec 70 à 90 % clôturés sur l'exercice – confère à EAA une structure de passifs à très courte échéance. Cette spécificité justifie une stratégie d'investissement axée sur la liquidité, afin d'assurer une réponse optimale aux flux de trésorerie, attendus ou exceptionnels.

Tous les investissements qui couvrent les réserves techniques ou les fonds propres sont classés dans les catégories d'actifs suivantes, avec leurs propres méthodes d'évaluation:

Catégorie d'actif	Méthode d'évaluation
Liquidités et équivalents de trésorerie	Valeur de marché
Revenus fixes	Coût amorti
Actions	Valeur de marché
Actifs immobiliers	Valeur de marché

Les produits dérivés ne sont pas utilisés par les filiales suisses d'Europ Assistance.

5. Structure du capital

La structure du capital d'EAA est de nature classique, avec un capital action de 6.2 Mio de CHF, ainsi que des réserves légales et des réserves facultatives issues des bénéfices. Les différences entre l'évaluation à des fins de solvabilité et celle pour le rapport d'activité ne sont pas notables (CHF 1.25 Mio) et n'amènent pas de commentaires particuliers.

CHAPITRE G: SOLVABILITE

La solvabilité de l'entreprise est calculée en application de la circulaire FINMA 2024/1 SST et fait l'objet d'un audit prudentiel.

Rapport sur la situation financière :
Modèle quantitatif « Solvabilité individuelle »

Monnaie: CHF
Indications en millions

		Clôture ex. préc.	Adaptations ex. préc.	Clôture ex. ss revue
		Mio. CHF	Mio. CHF	Mio. CHF
Calcul du capital porteur de risque (CPR)	Différence entre la valeur conforme au marché des actifs et la valeur conforme au marché des engagements	10.71		11.18
	Déductions	-		-
	Instruments de capital amortisseurs de risque (CAR) du tier 1 imputés au capital de base			-
	Capital de base	10.71		11.18
	Capital complémentaire	-		-
	CPR	10.71		11.18

		Clôture ex. préc.	Adaptations ex. préc.	Clôture ex. ss revue
		Mio. CHF	Mio. CHF	Mio. CHF
Calcul du capital cible	Risque d'assurance	7.59		8.16
	Risque de marché	0.44		0.47
	Risque de crédit	-1.62		-1.72
	Effets de diversification	1.45		1.56
	Autres effets sur le capital cible	0.02		-0.37
		Capital cible	7.88	

	Clôture ex. préc.	Adaptations ex. préc.	Clôture ex. ss revue
	%	%	%
Quotient SST	135.8%		138.0%

1. Capital porteur de risque

Le capital porteur de risque se calcule par différence entre la valeur proche du marché des actifs moins la valeur proche de marché des passifs, déduction faite des dividendes prévus.

1.1 Valeur proche du marché des actifs

Les actifs ont augmenté de 2.2 Mio de CHF par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison l'augmentation de capital de 0.3 Mio de CHF et par les différentes activités d'optimisation du Besoin en Fonds de Roulement.

1.2 Valeur proche du marché des passifs

Dans le même temps, la valeur proche du marché des passifs a augmenté de 1.7 Mio de CHF, passant de 10.1 Mio à 11.8 millions CHF. Cette évolution s'explique principalement par des engagements plus élevés issus de l'activité d'assurance.

1.3 Capital porteur de risque

En l'absence de déduction de dividendes, il apparaît un capital porteur de risque de 11.2 Mio de CHF, en hausse de 0.5 Mio de CHF par rapport à l'exercice précédent. Cette progression s'explique essentiellement par l'augmentation de capital réalisée durant l'année, le résultat positif de l'exercice précédent, ainsi que l'absence de distribution de dividendes.

2. Capital cible

Le capital cible correspond au capital-risque nécessaire selon le SST et se compose en première ligne des risques de marché et techniques, minorés des résultats financiers et d'assurance escomptés. Les risques de crédit et la marge de risque entrent également dans le capital cible. La marge de risque correspond en l'occurrence aux coûts du capital qui seraient engagés par un assureur du fait de la mise en œuvre de la liquidation des sinistres au titre du risque assumé.

Au total, le capital cible s'élève à 8.1 Mio de CHF, soit une augmentation de 0.2 Mio de CHF par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation reflète une évolution du risque d'assurance, en lien avec des provisions techniques plus élevées et une sinistralité attendue en hausse, partiellement compensée par l'impact des provisions pour coûts du capital sur le capital cible.

Les composantes du capital cible sont documentées ci-dessous:

2.1. Risque technique

Concernant les risques techniques, une distinction est faite entre le risque de liquidation (fluctuations aléatoires de la valeur estimative la meilleure possible des engagements actuariels) et le risque des nouveaux sinistres (fluctuations des dépenses pour sinistres attendues de l'année courante). Par rapport au SST 2025, le risque a augmenté de 0.6 Mio de CHF pour arriver à 8.2 Mio de CHF.

2.1.1 Risque de liquidation

Le risque de liquidation est calculé selon le modèle standard, complété par l'approche de Merz-Wüthrich. Pour le SST 2026, les calculs se basent sur les triangles de liquidation appliqués par EAA depuis 2005. Le risque de liquidation a diminué de 9% pour ainsi atteindre 2.3 Mio de CHF. Cela est dû au fait qu'une partie des provisions constituées l'année précédente n'a pas été entièrement utilisée, en raison d'un traitement et d'une liquidation plus rapides des dossiers sinistres.

2.1.2 Risque des nouveaux sinistres

Pour ce risque, l'approche du modèle standard a été utilisée. Au total, le risque des nouveaux sinistres a augmenté de 0.7 Mio de CHF, pour atteindre 6.6 Mio de CHF. Cette hausse s'explique par une charge de sinistres annuelle attendue plus élevée, en lien avec une fréquence soutenue dans l'assistance automobile et l'intensification de l'activité voyage.

Les deux risques sont ensuite agrégés selon la matrice de corrélation prescrite, ce qui aboutit à un effet de diversification positif de 1.3 Mio de CHF.

2.2. Risque de marché

Le risque de marché est déterminé dans le cadre du SST, sur la base de volatilités et de corrélations prédéfinies entre les différents facteurs de risque. Pour le SST 2026, le risque de marché s'élève à 0.4 Mio de CHF, et reste plutôt stable par rapport à l'année précédente, principalement lié au risque de taux d'intérêt et au risque de change. Dans l'ensemble, EAA présente un très faible risque de marché, en cohérence avec sa stratégie d'investissement conservatrice.

2.3. Risque de crédit

Le risque de crédit est calculé à l'aide d'un modèle standard fondé sur l'approche de Merton, en répartissant l'ensemble des liquidités, des créances issues de l'activité d'assurance et des créances envers les réassureurs par contrepartie. Pour le SST 2026, le risque de crédit s'élève à 1.56 Mio CHF et reste globalement stable par rapport à l'exercice précédent (1.45 Mio CHF). Le niveau global du risque de crédit demeure modéré, compte tenu de la forte proportion de liquidités placées auprès de contreparties bénéficiant de la garantie de l'État et de la qualité de crédit élevée des contreparties.

3. Marge de solvabilité

L'excédent de couverture correspond à la différence entre le capital porteur de risque et le capital cible.

Pour le SST 2026, la marge de solvabilité s'élève à 3.1 Mio de CHF, en augmentation de 0.3 Mio de CHF par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse résulte principalement de l'augmentation du capital porteur de risque, liée à une augmentation de capital et à l'absence de dividendes.

En parallèle, le capital cible progresse de 0.2 Mio de CHF, sous l'effet d'un risque d'assurance plus élevé, résultant d'un niveau de charge de sinistres attendu en augmentation.

4. Comptes annuels

4.1 Bilan

EUROP ASSISTANCE (SUISSE) ASSURANCES SA BILAN AU 31 DECEMBRE

EUROP ASSISTANCE (SUISSE) ASSURANCES SA BILAN	2025 CHF	2024 CHF	VARIATIONS	
			CHF	%
ACTIF				
Actif circulant				
Liquidités	15,843,457	14,694,825	1,148,632	7.8%
Part des réassureurs dans les provisions techniques	9,759	20,729	(10,970)	-52.9%
Créances nées d'opérations d'assurance	3,242,856	2,832,652	410,204	14.5%
- <i>Parties liées</i>	2,914,721	2,637,708	277,013	10.5%
- <i>Tiers</i>	343,135	242,944	100,191	41.2%
- <i>Du croire</i>	(15,000)	(48,000)	33,000	-68.8%
Autres créances	3,096,333	2,455,077	641,256	26.1%
- <i>Parties liées</i>	2,993,802	2,488,196	545,606	22.3%
- <i>Tiers</i>	102,531	6,881	95,650	1390.1%
Actifs de régularisation	746,875	768,979	(22,104)	-2.9%
Total de l'actif circulant	22,939,280	20,772,262	2,167,018	10.4%
TOTAL ACTIF	22,939,280	20,772,262	2,167,018	10.4%

EUROP ASSISTANCE (SUISSE) ASSURANCES SA
BILAN AU 31 DECEMBRE

EUROP ASSISTANCE (SUISSE) ASSURANCES SA BILAN	2025 CHF	2024 CHF	VARIATIONS	
			CHF	%
PASSIF				
Fonds étrangers				
Provisions techniques	9,667,392	9,469,311	198,081	2.1%
<i>Provisions reports de primes bruts affaires directes</i>	390,111	183,230	206,881	112.9%
<i>Provisions reports de primes bruts affaires indirectes</i>	2,199,463	2,073,900	125,563	6.1%
<i>Provisions sinistres en cours bruts affaires directes</i>	1,870,779	1,648,624	222,155	13.5%
<i>Provisions sinistres tardifs bruts affaires directes</i>	385,000	425,000	(40,000)	-9.4%
<i>Provisions sinistres en cours bruts affaires indirectes</i>	1,745,108	2,298,831	(553,723)	-24.1%
<i>Provisions sinistres tardifs bruts affaires indirectes</i>	1,219,500	1,242,000	(22,500)	-1.8%
<i>Provisions pour fluctuations</i>	1,500,000	1,200,000	300,000	25.0%
<i>Provision participation excédents</i>	357,431	397,726	(40,295)	-10.1%
Dettes nées d'opérations d'assurance	1,945,494	456,946	1,488,548	325.8%
- <i>Parties liées</i>	1,713,549	334,642	1,378,907	412.1%
- <i>Tiers</i>	231,945	122,304	109,641	89.6%
Autres dettes	489,644	571,238	(81,594)	-14.3%
Passifs de régularisation	905,082	973,863	(68,781)	-7.1%
Total des provisions et dettes externes	13,007,612	11,471,358	1,536,254	13.4%
Capitaux propres				
Capital-actions	6,200,000	5,900,000	300,000	5.1%
Réserve légale issue de capital	300,000	300,000	–	0.0%
<i>Autres réserves issues du capital (fonds d'organisation)</i>	300,000	300,000	–	0.0%
Réserve légale issue du bénéfice	2,458,739	2,450,000	8,739	0.4%
<i>Réserve issue du bénéfice au sens strict</i>	2,458,739	2,450,000	8,739	0.4%
Réserves facultatives sur issues du bénéfice	330,000	330,000	–	0.0%
Bénéfice au bilan	642,929	320,904	322,025	100.3%
<i>Bénéfice reporté</i>	312,165	146,128	166,037	113.6%
<i>Bénéfice / (Perte) de l'exercice</i>	330,764	174,776	155,988	89.3%
Total des capitaux propres	9,931,668	9,300,904	630,764	6.8%
TOTAL PASSIF	22,939,280	20,772,262	2,167,018	10.4%

4.2 Comptes de pertes et profits

COMPTE DE PERTES ET DE PROFITS AU 31 DECEMBRE

EUROP ASSISTANCE (SUISSE) ASSURANCES SA COMPTE DE PERTES & PROFITS	2025	2024	VARIATIONS	
	CHF	CHF	CHF	%
Compte technique				
Primes brutes	32,902,437	30,509,349	2,393,088	7.8%
Primes brutes cédées aux réassureurs	(720,017)	(576,579)	(143,438)	24.9%
Primes pour propre compte	32,182,420	29,932,770	2,249,650	7.5%
Variation des reports de primes	(332,444)	(135,933)	(196,511)	144.6%
Autres produits de l'activité d'assurance	233,933	–	233,933	100%
Total des produits de l'activité technique d'assurance	32,083,909	29,796,837	2,287,072	7.7%
Paiements bruts affaires directes	(5,633,349)	(4,513,997)	(1,119,352)	24.8%
Paiements affaires directes: part des réassureurs	100,491	74,929	25,562	34.1%
Paiements bruts affaires indirectes	(15,419,016)	(14,624,489)	(794,527)	5.4%
Variation des provisions sinistres bruts affaires directes	(182,155)	(577,315)	395,160	-68.4%
Variation des provisions sinistres affaires directes: part des réassureurs	(7,531)	(48,087)	40,556	-84.3%
Variation des provisions sinistres bruts affaires indirectes	576,224	(814,554)	1,390,778	-170.7%
Variation des provisions sinistres affaires indirectes: part des réassureurs	(3,440)	–	(3,440)	100.0%
Variation des provisions pour fluctuations	(300,000)	–	(300,000)	100.0%
Participation aux excédents	(183,304)	(277,423)	94,119	-33.9%
Charges des sinistres pour compte propre	(21,052,080)	(20,780,935)	(271,145)	1.3%
Frais d'acquisition et de gestion pour propre compte	(10,657,608)	(8,968,143)	1,689,465	18.8%
<i>Commissions</i>	<i>(4,605,013)</i>	<i>(3,538,202)</i>	<i>(1,066,811)</i>	<i>30.2%</i>
<i>Frais commerciaux</i>	<i>(144,190)</i>	<i>(86,425)</i>	<i>(57,765)</i>	<i>66.8%</i>
<i>Frais de personnel</i>	<i>(3,462,910)</i>	<i>(3,140,739)</i>	<i>(502,172)</i>	<i>16.0%</i>
<i>Frais informatiques</i>	<i>(1,083,210)</i>	<i>(781,594)</i>	<i>(301,616)</i>	<i>38.6%</i>
<i>Amortissements</i>	<i>(42,178)</i>	<i>(60,954)</i>	<i>18,776</i>	<i>-30.8%</i>
<i>Autres frais administratifs</i>	<i>(1,140,107)</i>	<i>(1,360,228)</i>	<i>220,121</i>	<i>-16.2%</i>
Total des charges de l'activité technique	(31,709,688)	(29,749,078)	(1,960,610)	6.6%
Produits des placements	45,756	155,712	(109,956)	-70.6%
Résultat des placements	45,756	155,712	(109,956)	-70.6%
Autres produits financiers	13,234	25,792	(12,558)	-48.7%
Autres charges financières	(46,507)	(24,140)	(22,367)	92.7%
Résultat opérationnel	386,704	205,124	181,580	88.5%
Autres produits	2,290	2,093	197	9.4%
Autres charges	(4,350)	(3,975)	(375)	9.4%
Résultat avant impôts directs	384,644	203,242	181,402	89.3%
Impôts directs	(53,880)	(28,466)	(25,414)	89.3%
Bénéfice / (Perte) de l'exercice	330,764	174,776	155,988	89.3%

4.3 Tableaux des flux de trésorerie

EUROP ASSISTANCE (SUISSE) ASSURANCES SA FLUX DE TRESORERIE	2025 CHF	2024 CHF
Bénéfice / (Perte) de l'exercice	330,764	174,776
<i>Amortissements</i>	–	49,597
Augmentation/diminution des provisions techniques	209,051	1,540,860
<i>Provisions techniques</i>	198,081	1,492,773
<i>Part des réassureurs dans les provisions techniques</i>	10,970	48,087
Augmentation / diminution des actifs et des passifs	308,817	3,394,349
<i>Créances nées d'opérations d'assurance</i>	(410,204)	313,794
<i>Autres créances</i>	(641,256)	3,552,413
<i>Actifs de régularisation</i>	22,104	375,151
<i>Dettes nées d'opérations d'assurance</i>	1,488,548	(942,800)
<i>Autres dettes</i>	(81,594)	236,824
<i>Passifs de régularisation</i>	(68,781)	(141,033)
Tableau des flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation	848,632	5,159,582
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement	–	–
Augmentation du capital versé	300,000	1,000,000
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement	300,000	1,000,000
Variation de la trésorerie	1,148,632	6,159,582
Liquidités au 1 ^{er} janvier	14,694,825	8,535,243
Liquidités au 31 décembre	15,843,457	14,694,825
Variation de la trésorerie	1,148,632	6,159,582

4.4 Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan

EUROP ASSISTANCE (SUISSE) ASSURANCES SA PROPOSITION RELATIVE À L'EMPLOI DU BENEFICE AU BILAN	2025 CHF	2024 CHF
Bénéfice reporté	312,165	146,128
Bénéfice / (Perte) de l'exercice	330,764	174,776
Bénéfice au bilan disponible	642,929	320,904
Affectation à la réserve légale issue du bénéfice	(641,261)	(8,739)
Bénéfice à reporter	1,668	312,165

4.5 Annexes aux comptes annuels

Principes de présentation des comptes

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les dispositions sur la comptabilité commerciale du code suisse des obligations (art. 957-963b CO). En sus du code suisse des obligations s'applique l'ordonnance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers sur la surveillance des entreprises d'assurance privées (art. 5-6a OS-FINMA, en vigueur à partir du 1^{er} septembre 2024).

Principes d'évaluation

L'évaluation est effectuée selon des critères communs. Les actifs et passifs font l'objet d'une évaluation individuelle. Si l'évaluation subséquente des actifs ne s'effectue pas au coût amorti mais au prix courant observable, l'actif est comptabilisé selon le cours du jour ou le prix courant à la date du bilan. Les passifs sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Provisions techniques d'assurance : Ce poste désigne les engagements à l'égard des preneurs d'assurance, calculés sur la base d'un contrat d'assurance unique. Le calcul est effectué selon les plans d'exploitation convenus avec la FINMA.

Note 1 – Conversion des monnaies étrangères

Les comptes annuels d'Europ Assistance (Suisse) Assurances SA sont établis en francs suisses. Les produits et les charges en monnaies étrangères sont saisis au cours de conversion applicable au moment de la transaction. Les postes du bilan libellés en devises sont convertis aux cours de change applicables à la date de clôture.

Principaux taux de change utilisés :	2025	2024
EUR	0.9293	0.9396
USD	0.7898	0.9012

Les comptes bancaires ainsi que les créances et les dettes libellées en USD ou en EUR ont fait l'objet d'une réévaluation pour une perte de 5'132 CHF (gain non réalisé de 4'226 CHF en 2024).

Note 2 – Créances nées d'opérations d'assurance

CHF	2025	2024
Créances sur les entreprises d'assurance	2,914,721	2,637,708
Créances sur les agents et les intermédiaires	343,135	242,944
Du croire	(15,000)	(48,000)
Total	3,242,856	2,832,652

Note 3 – Actifs de régularisation

CHF	2025	2024
Primes à émettre affaires directes	445,408	479,902
Etat impôt	250,672	274,971
Divers	50,795	14,105
Total	746,875	768,979

Note 4 – Provision technique (Bilan)

CHF	Provisions techniques (brutes)		Parts des réassureurs		Provisions techniques pour propre compte (nettes)	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Reports de primes directes	390,111	183,230	–	–	390,111	183,230
Reports de primes indirectes	2,199,463	2,073,900	–	–	2,199,463	2,073,900
Provisions pour sinistres en cours affaires directes	1,870,779	1,648,624	(9,759)	(15,196)	1,861,020	1,633,428
Provisions pour sinistres tardifs affaires directes	385,000	425,000	–	(2,093)	385,000	422,907
Provisions pour sinistres en cours affaires indirectes	1,745,108	2,298,831	–	(3,440)	1,745,108	2,295,392
Provisions pour sinistres tardifs affaires indirectes	1,219,500	1,242,000	–	–	1,219,500	1,242,000
Provisions pour fluctuation	1,500,000	1,200,000	–	–	1,500,000	1,200,000
Provisions pour parts d'excédents contractuels	357,431	397,726	–	–	357,431	397,726
Total	9,667,392	9,469,311	(9,759)	(20,729)	9,657,633	9,448,582

Note 5 – Dettes nées d'opérations d'assurance

CHF	2025	2024
Dettes envers les agents et intermédiaires	906	2,688
Dettes envers les entreprises d'assurance	1,944,588	454,259
Total	1,945,494	456,946

Note 6 – Passifs de régularisation

CHF	2025	2024
Part réassureur primes à émettre (direct)	18,330	77,964
Charges à payer	716,005	527,642
Intermédiaires – Commissions sur primes à émettre	–	85,170
Primes à émettre affaires acceptées	44,241	136,363
Personnel – Dettes provisionnées p/ congés à payer	125,120	101,440
Etat impôt	1,386	16,692
Divers	–	28,593
Total	905,082	973,863

Note 7 – Créances et dettes envers des parties liées

CHF	2025	2024
Créances nées d'opérations d'assurance		
Envers des détenteurs de participations indirectes	2,914,721	2,637,708

CHF	2025	2024
Dettes nées d'opérations d'assurance		
Envers des détenteurs de participations indirectes	1,713,549	334,642

Note 8 – Etat des fonds propres

CHF	Capital- actions	Fonds d'organisation	Réserves légales issues du bénéfice	Réserves facultatives issues du bénéfice	Bénéfice / (Perte) au bilan	Total des capitaux propres
Etat au 31.12.2023	4,900,000	300,000	2,450,000	330,000	146,128	8,126,128
Augmentation / Achat / Vente de propres parts du capital	1,000,000					1,000,000
Bénéfice / (Perte) de l'exercice					174,776	174,776
Etat au 31.12.2024	5,900,000	300,000	2,450,000	330,000	320,904	9,300,904
Attribution aux réserves légales issues du bénéfice			8,739		(8,739)	–
Augmentation / Achat / Vente de propres parts du capital	300,000					300,000
Bénéfice / (Perte) de l'exercice					330,764	330,764
Etat au 31.12.2025	6,200,000	300,000	2,458,739	330,000	642,929	9,931,668

Informations, structure détaillée et commentaires concernant certains postes du compte de résultat.

Note 9 – Variation des provisions techniques (P&L)

CHF	Provisions techniques (brutes)		Parts des réassureurs		Provisions techniques pour propre compte (nettes)	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Variations Provisions reports de primes bruts affaires directes	206,881	35,211			206,881	35,211
Variations Provisions reports de primes bruts affaires indirectes	125,563	100,722			125,563	100,722
Variations pour sinistres en cours affaires directes	222,155	454,315	7,531	48,087	229,686	502,402
Variations pour sinistres tardifs affaires directes	(40,000)	123,000			(40,000)	123,000
Variations pour sinistres en cours affaires indirectes	(553,723)	792,054	3,440		(550,283)	792,054
Variations pour sinistres tardifs affaires indirectes	(22,500)	22,500			(22,500)	22,500
Variation Provisions pour fluctuation	300,000	–			300,000	–
Variation Provisions pour parts d'excédents contractuels	(40,295)	(35,029)			(40,295)	(35,029)
Total	198,081	1,492,773	10,971	48,087	209,052	1,540,860

Note 10 – Honoraires versés à l’organe de révision

CHF (frais et TVA compris)	2025	2024
Prestations en matière de révision	104,739	98,182
Total	104,739	98,182

Note 11 – Charges de personnel

Les charges de personnel de l'exercice 2025 s'élèvent à 3'642'910 CHF (2024: 3'140'739 CHF). Elles sont comptabilisées au poste Frais d'acquisition et de gestion pour propre compte.

Autres données relatives à l'annexe

Note 12 – (Dettes) / Créances envers des institutions de prévoyance

CHF	2025	2024
Fondation de prévoyance	128	(85)
Total	128	(85)

Note 13 – Emplois à plein temps

Durant l'exercice sous revue et l'exercice précédent, le nombre d'emplois à plein temps était inférieur à 250.

Note 14 – Divers

- Dissolution nette des réserves latentes telles que prévues par le droit des sociétés anonymes (0 CHF);
- Montant total des sûretés constituées en faveur de tiers (0 CHF);
- Montant total des actifs mis en gage en garantie des propres dettes et actifs grevés d'une réserve de propriété:
 - Valeur comptable de la fortune liée au 31.12.2025 (14'763'268 CHF) et au 31.12.2024 (13'476'452 CHF).
- Le nombre et la valeur des droits de participation ou options sur de tels droits accordés aux membres de l'ensemble des organes de direction ou d'administration ainsi qu'aux collaborateurs (0 CHF);
- Engagements conditionnels (0 CHF);
- Valeur résiduelle des dettes découlant d'opérations de crédit-bail (0 CHF);
- Le montant des Impôts directs de 53'880 CHF (28'466 CHF en 2024) est essentiellement composé du montant des impôts courants de 53'846 CHF en 2025 (28'452 CHF en 2024).

Pas d'événements importants survenus après la date du bilan.



KPMG SA
Avenue du Théâtre 1
Case postale 945
CH-1001 Lausanne

+41 58 249 45 55
kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision à l'assemblée générale d'Europ Assistance (Suisse) Assurances SA, Nyon

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels d'Europ Assistance (Suisse) Assurances SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de pertes et profits et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession qui s'appliquent aux audits des états financiers des sociétés d'intérêt public. Nous avons aussi satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant. Le rapport de gestion devrait être mis à notre disposition après la date du présent rapport.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations – aussitôt que celles-ci sont disponibles – et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



**Europ Assistance (Suisse)
Assurances SA, Nyon**

Rapport de l'organe de révision
à l'assemblée générale sur l'audit des
comptes annuels

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes ;
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société ;
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.

Nous communiquons au conseil d'administration, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.



**Europ Assistance (Suisse)
Assurances SA, Nyon**

Rapport de l'organe de révision
à l'assemblée générale sur l'audit des
comptes annuels

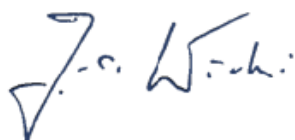
Nous remettons au conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

Sur la base de notre audit réalisé en vertu de l'art. 728a al. 1 ch. 2 CO, nous confirmons que la proposition du conseil d'administration est conforme à la loi suisse et aux statuts, et nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA



Jean-Marc Wicki
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Baptiste Reichen
Expert-réviseur agréé

Lausanne, le 18 mars 2026

Annexes :

- Comptes annuels constitués du bilan, du compte de pertes et profits, du tableau des flux de trésorerie et de l'annexe
- Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan